

LEGENDE DU PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

(Suivant la loi du 29 juillet 2011 - Mémorial A n°159 du 29 juillet 2011)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou filot

LOT / FILOT

LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5	LOT 6	LOT 7
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation des différents zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain remodelé

Plantations et murets

- arbre à moyennes ou hautes tiges projetés / arbres à moyennes ou hautes tiges à conserver
- muret projeté / muret à conserver
- haie à conserver
- haie à créer

Services

- service de type urbain
- service écologique
- service de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- référence à ciel ouvert pour eaux pluviales
- référence à ciel couvert pour eaux pluviales
- canalisation souterraine
- fond couverte pour eaux pluviales

Données supplémentaires

- signal
- hauteur mur de soutènement
- bordure
- accès carrossable au garage

Formes de toiture

- toiture plate
- toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation de la façade

Gabari des immeubles (plans / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour protégé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / filots

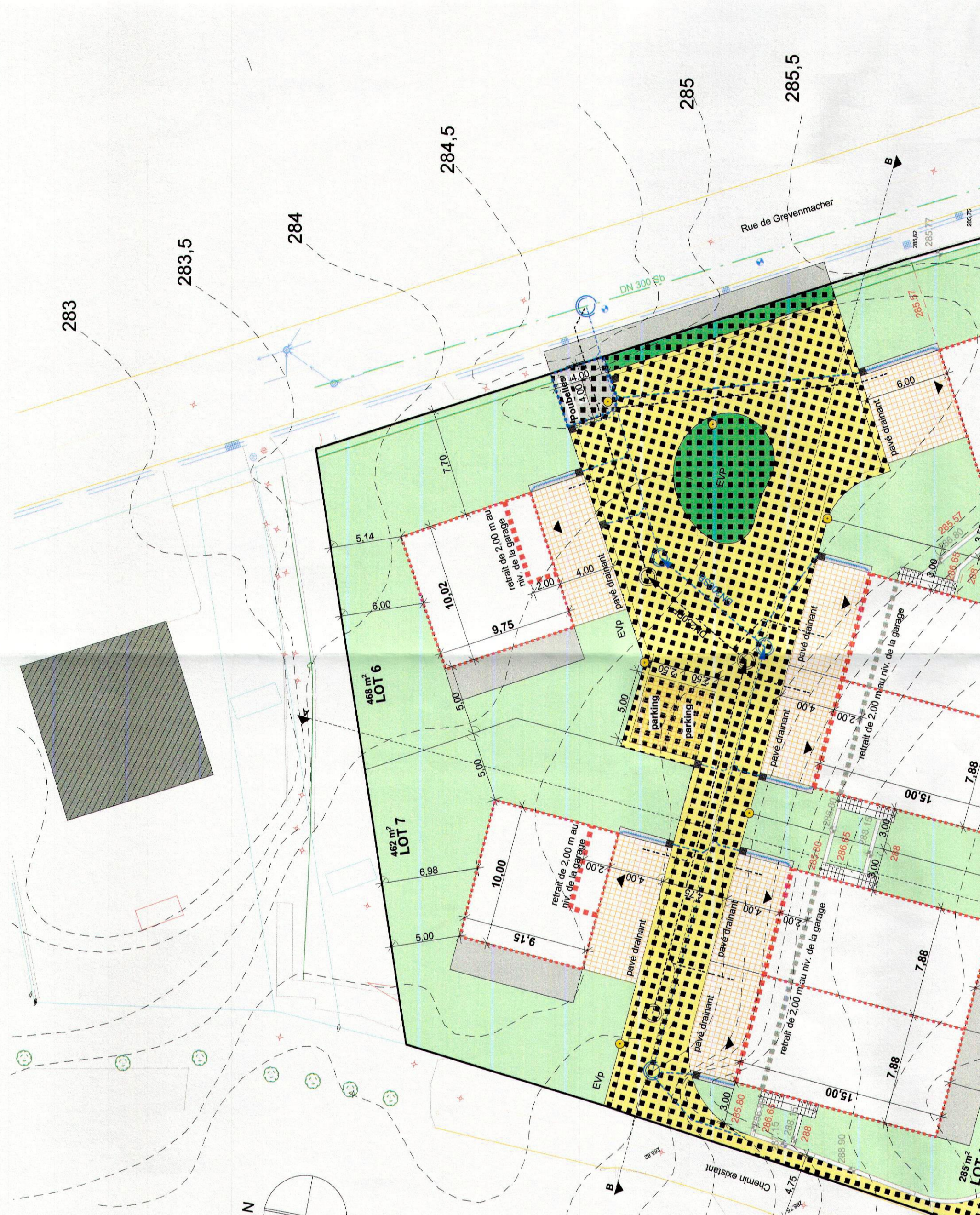
- lot projeté
- terrain isolé au domaine public communal
- terrain isolé au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min. 2%
- max. 2%
- min. 5%
- max. 5%
- min. 10%
- max. 10%
- min. 15%
- max. 15%
- min. 20%
- max. 20%

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert public
- espace extérieur pouvant être utilisé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être utilisé au stationnement
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre



LOT	Surface d'empreinte au sol	Surface constructible brute	Surface du scellement du sol
LOT 1	2,85 a		
-	118,13 m ²	193,32 m ²	
-	146,15 m ²	193,32 m ²	I-u
-	146,50 m ²	193,32 m ²	II-HS
-	146,50 m ²	193,32 m ²	II-HS
LOT 2	2,75 a		
-	118,13 m ²	193,32 m ²	I-u
-	146,50 m ²	193,32 m ²	II-HS
-	146,50 m ²	193,32 m ²	II-HS
LOT 3	2,78 a		
-	118,13 m ²	193,32 m ²	I-u
-	146,50 m ²	193,32 m ²	II-HS
-	146,50 m ²	193,32 m ²	II-HS
LOT 4	3,52 a		
-	118,13 m ²	193,32 m ²	I-u
-	146,50 m ²	193,32 m ²	II-HS
-	146,50 m ²	193,32 m ²	II-HS
LOT 5	8,15 a		
-	144 m ²	215,10 m ²	I-u
-	179,30 m ²	215,10 m ²	II-HS
-	179,30 m ²	215,10 m ²	II-HS
LOT 6	4,68 a		
-	98,10 m ²	245,20 m ²	I-u
-	124,70 m ²	245,20 m ²	II-HS
-	124,70 m ²	245,20 m ²	II-HS
LOT 7	4,62 a		
-	91,91 m ²	229,92 m ²	I-u
-	117,00 m ²	229,92 m ²	II-HS
-	117,00 m ²	229,92 m ²	II-HS
LOT 1-7	29,35 a		
-	806,53 m ²	1467,49 m ²	I-u
-	1006,65 m ²	1467,49 m ²	II-HS

Le présent document fait partie de la délibération no 10c du 13 mai 2015 du conseil communal de Junglinster portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Beidweiler, au lieu-dit « rue Hiehl ».

Junglinster, le 20 mai 2015
 Pour le conseil communal,
 le secrétaire
[Signature]

OBJET :

Lotissement
rue Hiehl
L-6235 Beidweiler

PLAN :

numéro :	348/12 - 250
date :	13.11.2014
échelle :	1:250, 1:500
Architecte responsable :	FT, SG

IMPLANTATION COUPES AXONOMETRIQUES

modifications :

date	dessiné par	description
30.04.2015	A	Modifications selon avis de la cellule d'évaluation du 31.03.2015

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

MEYERS SCI
 BP 305
 L-2013 LUXEMBOURG

ARCHITECTE :

FRANK THOMA
 ATELIER D'ARCHITECTURE
 CONSEILS EN ENERGIE

236, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg www.archito.lu
 tel: 00352 / 43 86 07 4 fax: 00352 / 43 86 07 -30 archito@pt.lu

